

DIFFUSION DE LA THÈSE

Mettre en ligne la version finale de votre thèse : quels avantages ?

- Valoriser votre travail
- Se protéger du plagiat
- Rendre visible votre thèse librement et gratuitement
- Participer à l'avancée de la recherche scientifique

Où sera signalée et /ou diffusée votre thèse ?

- Le catalogue des bibliothèques de l'Université Paris-Saclay : [Focus](#)
- Le Sudoc : www.sudoc.abes.fr
- Theses.fr (portail des thèses françaises): www.theses.fr/
- HAL-thèses : <https://theses.hal.science/>

Attention : l'auto-archivage dans HAL n'est pas un dépôt légal. Merci de ne pas y déposer vous-même votre thèse

- Portail européen des thèses : <https://www.dart-europe.org/>

Les différentes modalités de diffusion

**ATTENTION : peu importe le scénario choisi, la thèse sera signalée sur internet.
Les titres, mots-clés et résumés seront visibles.**

❖ Scénario 1 - Je souhaite que ma thèse soit diffusée sur internet :

Le texte intégral de la thèse sera consultable en ligne après validation du dépôt définitif

❖ Scénario 2 - Je souhaite que ma thèse soit diffusée sur internet, mais pas tout de suite

Embargo = report de la date de mise en ligne (délai de 5 ans maximum avec prolongation possible sur demande motivée et justifiée de l'auteur à fournir au plus tôt 1 an après la soutenance)

Par exemple : j'ai encore des publications à faire ou des résultats à publier

- La thèse sera consultable au sein de l'établissement de soutenance et par tout membre de la communauté universitaire française sur demande auprès des bibliothèques Paris-Saclay
- À la fin de l'embargo, la thèse sera accessible en ligne

❖ Scénario 3 - Je souhaite que ma thèse soit diffusée sur internet, mais pas dans son intégralité pour des questions de droit :

Par exemple : j'ai un problème d'absence de droits sur certains contenus, ou ma thèse contient des articles pour lesquels je n'ai pas obtenu de l'éditeur un accord de diffusion.

Il faudra déposer 2 versions de thèse : une version complète ET une version allégée

- La version complète de la thèse sera consultable au sein de l'établissement de soutenance et par les membres de la communauté universitaire française, sur demande auprès des bibliothèques Paris-Saclay
- La version allégée sera accessible sur internet

➤ Un cas à part : la confidentialité (dépôt de brevet ou informations sensibles)

- La demande de confidentialité doit se faire auprès du chef d'établissement ou de son délégué 3 mois avant la soutenance afin de suivre le circuit des signatures prévu par la procédure de soutenance
- La thèse ne sera ni consultable ni accessible en ligne
- À la fin de la période de confidentialité, la thèse sera accessible en ligne directement ou à la suite d'une période d'embargo supplémentaire